



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 45 / 2021 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 JUIN 2021

OBJET : Prêt pour la Petite Epicerie

Historique :

En 2018, quatre jeunes gens de Bavois ont l'idée d'ouvrir un magasin en libre-service ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24 afin de répondre à la demande des citoyens, puisqu'il n'y a plus aucun commerce dans notre village depuis plusieurs années. En plus, ce concept prévoit de mettre en avant les produits locaux. La Municipalité est séduite par ce projet et donne son accord pour l'implantation d'un container maritime sur le parking de la grande salle.

L'alimentation électrique est assurée par des panneaux solaires et une remorque est rapidement installée afin de permettre d'avoir du stock sur place.

Après plus de deux ans d'exploitation, il s'avère que ce magasin répond aux besoins de la population, puisqu'environ 500 habitants de Bavois ont créé un compte client, et permet aux agriculteurs et producteurs de proposer leurs produits à la vente.

Une présence est offerte durant les horaires de déchetterie afin de permettre l'accès aux personnes n'ayant pas de smartphone ou souhaitant de l'aide pour faire leurs courses. Bien que ce service ne soit pas du tout rentable, il tient à cœur de l'équipe de La Petite Epicerie de le maintenir.

Afin de répondre au succès grandissant de ce magasin, un second container doit être installé pour avoir une place de stockage suffisante (et pouvoir supprimer la remorque), augmenter la surface de vente du magasin et y offrir la vente de bières et de vins de la région durant la présence de la gérante.

L'achat et la transformation du nouveau container nécessitent un investissement de fr. 35'000.-, somme dont La Petite Epicerie ne dispose pas pour l'instant.

But du préavis :

Partant du principe que ce magasin est un véritable atout pour la vie de notre village et répond à un réel besoin, la Municipalité suggère de financer ce projet d'agrandissement par un prêt sans intérêt remboursable sur 5 ans.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à prêter la somme de fr. 35'000.- à La Petite Epicerie remboursable sur 5 ans
- de financer ce prêt par les liquidités communales
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Thierry Salzman

Carole Pose



Bavois, le 4 mai 2021